



La Chronique de CORBY

Nous voici arrivés à la fin de l'année. Nous vous communiquons, comme habituellement, quelques informations sur la vie de notre village.

Déchetterie

Horaire de fin d'année

La déchetterie sera ouverte

- **Lundi 27 décembre 2021 de 16h30 à 18h00**
 - **Lundi 3 janvier 2022 de 16h30 à 18h00**

 - **Fermeture les 25 décembre 2021 et 1^{er} janvier 2022**
-

Bureau communal - Horaire de fin d'année

Le bureau communal sera fermé les mardis 28 décembre 2021 et 4 janvier 2022

Réouverture le mardi 11 janvier 2022

Heures d'ouverture

**Administration communale
Mardi de 9h00 à 11h00 et de 17h30 à 18h30**

Téléphone : 024 433 20 30 – mails : greffe@cronay.ch – bourse@cronay.ch

Résumé des objets soumis au Conseil général de notre commune lors de sa séance du 25 octobre 2021

- **Autorisations générales pour la législature 2021-2026**

Les conseillères et conseillers ont accordé à la Municipalité les autorisations générales pour :

1. Acquisition et aliénation d'immeubles
2. Acquisition de participations dans des sociétés commerciales
3. Dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget
4. Autorisation générale de plaider
5. Servitudes sur propriétés communales

- **Indemnités des membres de la Municipalité, du Président, du Secrétaire et des membres du Conseil général et prix de l'heure de commune, législature 2021-2026**

Le Conseil général a fixé les indemnités des membres de la Municipalité, du Président, du Secrétaire et des membres du Conseil général et le prix de l'heure de commune pour la législature 2021-2026.

- **Fixation du plafond en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements, législature 2021-2026**

Les membres du Conseil général ont accepté de fixer le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 à fr. 3'700'000.--.

- **Arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023**

Les Conseillères et Conseillers ont accepté de reconduire l'arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023, sans changement.

Résumé des objets soumis au Conseil général de notre commune lors de sa séance du 6 décembre 2021

- **Budget 2022**

Le Conseil général a adopté le budget de fonctionnement pour l'exercice 2021 qui présente un total des charges de fr. 1'496'858.00 et un total des revenus de fr. 1'463'346.00. Il en résulte un excédent des charges de fr. 33'512.00.

- **Demande d'autorisation de crédit d'investissement pour les travaux de transformation de la grange de l'ancienne cure et la création de places de parc pour un montant de fr. 1'060'000.--.**

Les Conseillères et Conseillers ont accordé à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de transformation de la grange de l'ancienne cure avec la création de 2 appartements et aménagement de places de parc et ont accordé un crédit d'investissement de fr. 1'060'000.00 pour les travaux.

Accueil familial de jour (0-12 ans)

Vous êtes à la recherche d'une solution de garde pour votre enfant et souhaitez :

- un encadrement par des accueillantes en milieu familial agréées (anciennement «mamans de jour»)
- un accueil de qualité dans un environnement agréable
- un cadre familial où les particularités de l'enfant sont prises en compte
- une supervision par une professionnelle de la petite enfance



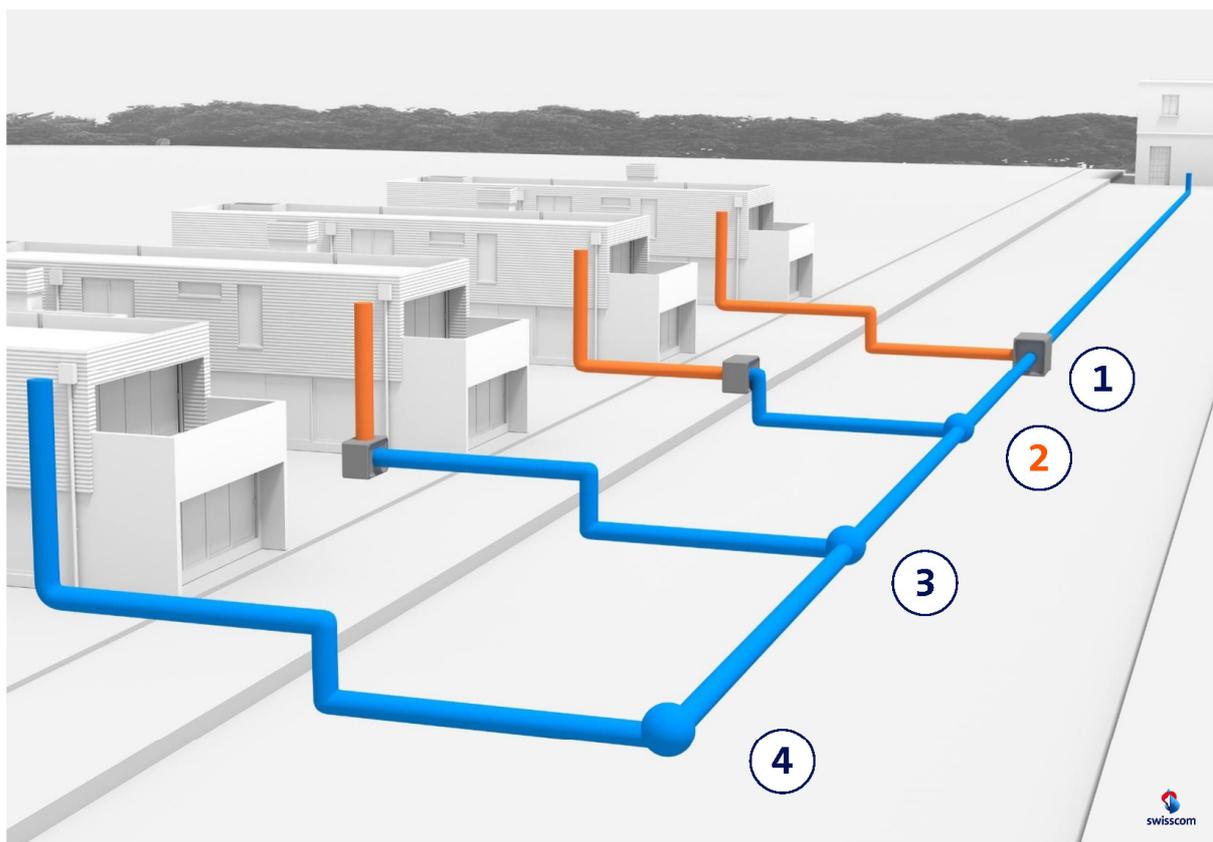
L'Accueil familial de jour Yverdon-les-Bains et région propose des places d'accueil familial de jour pour des enfants de 0 à 12 ans.

Renseignements et inscriptions : Accueil familial de jour Yverdon-les-Bains et région.

Rue de la Poste 2, 1350 Orbe. Tél. 024 557 77 11 ou afjyr@aras.vd.ch

Fibre optique

Notre village est enfin relié à la fibre optique. Les travaux de raccordement au câblage de cuivre ont été effectués dans la deuxième partie de l'année, ce qui permet aux ménages d'augmenter la vitesse internet du réseau fixe jusqu'à 500 Mb pour les téléchargements et 100 Mb pour l'envoi de données. Plus d'informations sur le débit disponible en vous rendant sur le site www.swisscom.ch/checker ou en contactant Swisscom au 0800'800'800.



1. **Fibre to the Curb (FTTC)** La fibre optique jusqu'à 550 m des habitations, jusqu'à 100 Mbit/s
2. **Fibre to the Street (FTTS)** La fibre optique jusqu'à 200 m des habitations, jusqu'à 500 Mbit/s
3. **Fibre to the Building (FTTB)** La fibre optique jusque bâtiment, jusqu'à 100 (500) Mbit/s
4. **Fibre to the Home (FTTH)** La fibre optique jusque bâtiment, jusqu'à 100 Mbit/s

Arrêt de bus de la rue du Crêt



L'arrêt de bus postal à la rue du Crêt a été déplacé de quelque huitante mètres en direction du village, pour améliorer et sécuriser la zone d'attente des usagers.

Le panneau a été déplacé et un marquage au sol a été réalisé.

Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au greffe municipal, **jusqu'au 28 février 2022, au plus tard** :

- **Les chiens acquis ou reçus en 2021**
- **Les chiens nés en 2020 et restés en leur possession**
- **Les chiens morts, vendus ou donnés en 2021, pour radiation**
- **Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés**

Les chiens inscrits en 2021 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Il est rappelé que **toute acquisition et naissance** de chiens en cours d'année doit être annoncée **dans les 15 jours au greffe municipal**.



Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

Bois de feu

Les personnes qui souhaitent acheter du bois de feu peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale au moyen de ce bulletin, jusqu'au 15 janvier 2022.

✂-----

Bois de feu - Quantité désirée : stères en bouts de 4 à 6 mètres

Nom : Prénom :

Tél. : Signature :

Devoirs surveillés et repas pour les élèves de 6 à 8 P

Votre enfant grandit et chaque jour il prend de l'assurance et devient un peu plus autonome.



Dans l'optique de proposer un accueil adapté aux élèves de 6 à 8 P, l'Association scolaire d'Yvonand et environs a mis en place les repas/devoirs surveillés les lundis et jeudis (offre qui évoluera au fil des inscriptions), durant l'heure de midi à la salle des combles de l'administration communale de Pomy.

Sous la vigilance d'une adulte responsable, ce temps collectif d'étude proposé dans un espace propice aux échanges, permet à l'enfant de prendre un repas chaud, effectuer ses devoirs et profiter d'un moment de répit dans le coin jeux-lecture mis à sa disposition.

Renseignements et inscriptions : Catherine Favre, coordinatrice des devoirs surveillés, Yvonand.

Tél. 079 467 95 17 ou catfavre22@hotmail.com

Eclairage public

L'éclairage public à LED installé en 2015 en remplacement de l'ancien au sodium donne entière satisfaction. Il permet, outre d'intéressantes économies en termes de consommation et d'entretien, d'apporter une nette amélioration de l'éclairage de notre village. Il peut de plus être modulé en fonction des exigences. Chaque adaptation nécessite toutefois l'intervention d'un technicien, facturée par Romande Energie (80 francs environ par luminaire).

Actuellement, l'éclairage s'enclenche en fonction de la luminosité ambiante, à puissance maximale. A partir de 23 heures, l'intensité est ramenée à 50%, jusqu'à 5 heures du matin. Si cette modification n'entraîne aucune économie (voir le graphique ci-dessous), elle réduit néanmoins l'impact des nuisances tout en garantissant la sécurité sur les axes principaux du village.

Suite à un souhait formulé lors d'une séance du Conseil général par les habitants de la rue du Petit-Borgeaud, la Municipalité est entrée en matière pour tester une diminution supplémentaire de l'intensité lumineuse sur les 6 luminaires de cette rue. L'intensité a été abaissée à 20% de la puissance maximale entre 23 heures et 5 heures. Cette adaptation a été globalement bien accueillie par les riverains qui se sont aperçus de la modification et qui invitent la Municipalité à poursuivre la démarche.

La Municipalité est prête à réitérer cette expérience hors des axes de passage des cars postaux, si les habitants porteurs de l'initiative pour leur rue s'assurent du soutien des riverains concernés et présentent un projet à la Municipalité, qui en étudiera la faisabilité.

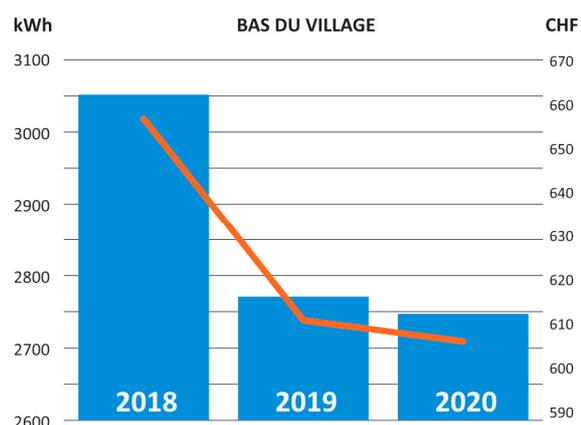
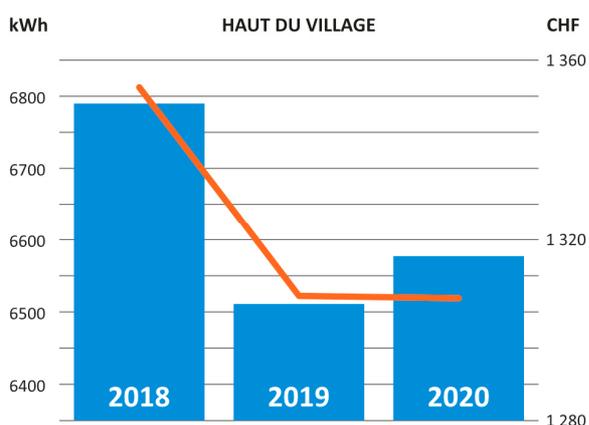
Dès lors, les rues suivantes semblent propices au développement de ce projet :

- Chemin des Ecoliers
- Rue du Collège
- Rue du Stand
- Rue de la Crause

Personne de contact : Philippe Zuppinger

Evolution de la consommation électrique de l'éclairage public dans les deux secteurs haut et bas du village, du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2020 :

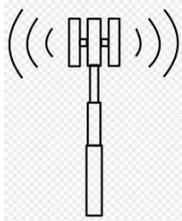
Eclairage public période de facturation (du 1er mars au 28 février suivant)	haut du village			bas du village		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Consommation totale en kWh	6 790	6 511	6 577	3 052	2 771	2 747
Coût total en CHF	1 354.03	1 307.53	1 307.05	656.66	610.92	606.03
Economie en kWh par rapport à 2018		279	213		281	305
Economie en CHF par rapport à 2018		46.50	46.98		45.74	50.63



La lecture de ces graphiques montre une faible différence entre les données du haut et du bas du village, qui a seul bénéficié du changement. Les écarts sont moins liés à la baisse de puissance qu'au déclenchement des luminaires en fonction de la luminosité ambiante. En conclusion, on n'observe pas de baisse significative de la consommation électrique.

Information projet d'antenne Swisscom 5G

L'opérateur de téléphonie mobile Swisscom a contacté la Municipalité pour lui présenter un projet de construction d'une antenne de téléphonie mobile dite « 5G », qui est la 5^e génération du réseau mobile et qui va succéder à la 4G.



Swisscom proposait d'implanter cette antenne sur la parcelle communale n° 107, soit sur l'ancien terrain de foot.

La Municipalité a estimé que cet emplacement, au cœur du village, n'était pas le plus adapté en raison de la proximité de la place de jeux et des habitations.

L'aspect esthétique de cette construction, le principe de précaution concernant l'impact sur la santé et le moratoire vaudois sur la 5G ont contraint la Municipalité à refuser la proposition de Swisscom.

D'autres lieux plus éloignés du village, situés sur du terrain communal et en zone agricole, ont été proposés.

Le fait d'installer cette antenne sur une parcelle communale aurait permis à la commune de recevoir une indemnité annuelle de 7'000 à 8'000 francs.

Pour la Municipalité, le principe de nuisance pour tous rimait avec dédommagement pour tous.

Après une réunion avec Swisscom, toutes les propositions de la Municipalité ont été refusées, pour des raisons techniques principalement.

Après discussion, Swisscom a dit vouloir réétudier le dossier et reprendre contact pour faire d'autres propositions et en discuter.

Quelques mois plus tard, la Municipalité a reçu de Swisscom un dossier de mise à l'enquête publique pour une antenne de téléphonie de 5^e génération, sur une parcelle privée, d'une hauteur de 25 mètres environ, Swisscom ayant démarché dans le village pour trouver un propriétaire intéressé, à l'insu de la Municipalité.

Récemment, la Municipalité a reçu une sommation de mettre ce dossier à l'enquête publique dans les plus brefs délais.

Après une information au Conseil général, la Municipalité a tenu à informer la population de ce dossier très particulier qui risque de faire débat.

La Municipalité est tenue de mettre à l'enquête publique un tel projet, quel que soit son emplacement, à condition bien sûr que le dossier soit complet et corresponde aux réglementations communales. Cette construction étant en zone agricole, les autorisations des services cantonaux seront nécessaires.

Le dossier d'implantation d'une antenne 5G sera mis à l'enquête courant janvier 2022.

Eau potable



Le laboratoire cantonal a procédé au contrôle annuel de l'eau de consommation sur notre commune. Ci-dessous, quelques résultats du prélèvement du 16 juillet 2021

Analyses microbiologiques

Paramètre	Résultat	Norme
Germes aérobies mésophiles	0 UFC/ml	max. 300 UFC/ml
Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml
Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml

Analyses physico-chimiques

Paramètre	Résultat	Norme
Turbidité	0.1 ± 0.0 UT/F	M : max. 0.5 UT/F
pH	7.8 ± 0.20	M : 6.80 - 8.20
Conductivité électrique	481 ± 24 µS/cm	M : max. 800 µS/cm
Dureté totale	26.6 ± 1.3 °F	M : min. 10.0 °F
Dureté carbonatée	22.2 ± 1.42 -r	
Calcium	84 ± 8 mg/L	M : max. 200.0 mg/L
Magnésium	13.8 ± 1.4 mg/L	M : max. 125.0 mg/L
Sodium	8.4 ± 0.8 mg/L	max. 200.0 mg/L
Potassium	1.4 ± 0.1 mg/L	M : max. 5.0 mg/L
Lithium	non décelé	
Nitrate	9.6 ± 1.0 mg/L	max. 40.0 mg/L
Chlorure	15.0 ± 1.5 mg/L	M : max. 20.0 mg/L
Sulfate	32 ± 3 mg/L	M : max. 50 mg/L
Bromure	<0.10 mg/L	
Fluorure	<0.10 mg/L	max. 1.5 mg/L
Hydrogénocarbonate	272 ± 14 mg/L	

Eau assez dure. (Notice technique SSIGE W10027)

Présence de l'édulcorant acésulfame, traceur d'eau usée.

Présence de l'herbicide Atrazine et de métabolites des herbicides Chloridazon, Diméthachlore et Métolachlore ainsi que du fongicide Chlorothalonil. La teneur en R471811, supérieure à 0.1 µg/L, atteste d'une qualité intrinsèque amoindrie de l'eau distribuée.

CARTES D'IDENTITE

Pour obtenir ou renouveler votre carte d'identité suisse.

Vous devez vous présenter au Contrôle des habitants de la commune de Cronay muni de :

- une photo - sans lunettes – format passeport - faite chez un photographe si possible
- votre ancienne carte d'identité.
- les mineurs (moins de 18 ans révolus) doivent être accompagnés du représentant légal

Documents obligatoires pour les enfants mineurs

- Lorsque les parents sont mariés, un seul parent peut se présenter et commander des documents.
- Lorsque les parents sont séparés ou non mariés, il faut impérativement la présence des deux parents ou une procuration et la copie de la pièce d'identité signée du parent absent.
- Lorsque les parents sont divorcés, il faut impérativement le jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale. Dans le cas où celle-ci serait conjointe, la présence des deux parents ou une procuration et la copie de la pièce d'identité signée du parent absent est requise.

Le paiement se fait lors de la commande de la carte, en cash :

- **Enfant : fr. 35.00**
- **Adulte : fr. 70.00**

Vous recevrez la carte d'identité par la poste, contre signature, dans un délai de 10 jours environ.

Une offre combinée permet de commander dans la même procédure, une carte d'identité et un passeport à un prix préférentiel. Pour cela, vous devez vous présenter, **après avoir pris rendez-vous**, au Centre de la biométrie - Voie du Chariot 3 (Flon), 1014 Lausanne – tél. 0800 01 12 91.



Nonagénaire - Madame Martha Boss

Le 8 septembre 2021, une délégation de la Municipalité a apporté les vœux des autorités à Madame Martha Boss, à l'occasion de son nonantième anniversaire.

C'est dans son magnifique jardin fleuri, qu'elle entretient avec passion, et entourée de sa famille, qu'elle nous a reçus.



Madame Boss a plaisir à raconter son florissant parcours de vie.

C'est à Cormondes, près de Morat, qu'elle vit le jour dans une famille paysanne. Elle est la quatrième d'une fratrie de 7 enfants.

Ses parents étant fermiers, ils quittèrent cette commune et elle passa une partie de son enfance à Donatyre.

A 16 ans, elle quitte la maison. Elle passe une année à Berne,

puis 3 ans à Morat où elle travaille dans une boulangerie réputée pour ses gâteaux à la crème.

Puis, elle rencontre son futur mari, Jean-Louis, qui n'hésite pas à chevaucher son vélo pour rejoindre sa bien-aimée.

Elle se marie en 1954 et s'installe à La Baumaz. La famille s'agrandit avec la naissance de 3 enfants, qui lui donnèrent 8 petits-enfants et 13 arrière-petits-enfants.

Lorsque le travail des champs le leur permettait, elle appréciait, avec son mari, sillonner et découvrir la Suisse.

Durant 56 ans, elle tint un stand sur le marché d'Yverdon. Elle appréciait beaucoup le contact avec la clientèle. Au début, ils se rendaient au marché avec le char et le cheval, après avoir cueilli et préparé les fruits et légumes.

Encore aujourd'hui, elle a une passion pour son jardin, cultivant ses légumes et soignant ses fleurs. Avec modestie, elle nous dit que maintenant, elle ne bêche plus, le motoculteur s'en charge et elle n'a qu'à le suivre.

Au jardin, au milieu de ses fleurs, elle oublie tous ses petits soucis de santé. Elle se passionne également pour la broderie et confectionne toujours de merveilleux gâteaux pour sa famille.

Après un agréable moment passé en sa compagnie, nous lui souhaitons de vivre encore de nombreuses années dans sa maison à s'occuper de son jardin et de ses fleurs et lui exprimons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

La Municipalité

Table en forêt



Notre commune s'est vu offrir une table par le Triage de Molondin.

Cette table a été aménagée au lieu-dit « Sur Crochet » et vous pouvez volontiers vous y arrêter pour un moment de détente.

Société de Jeunesse

Nous vous remercions pour votre visite lors du traditionnel Téléthon des jeunesses. Nous avons apporté une jolie somme en faveur de l'association grâce à votre soutien.

Nous profitons de ce message pour vous annoncer que si les conditions sanitaires le permettent toujours, nous viendrons vous souhaiter la bonne année accompagnés de nos tambours, les 1^{er} et 2 janvier 2022.



La société de jeunesse de Cronay vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Nous vous souhaitons de belles Fêtes de fin d'année et à chacune et chacun nous adressons nos meilleurs vœux pour 2022

